



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONTYNOIS

8, RUE CAROLINE FOLLET
80160 CONTY

☎ 03.22.41.20.20

☎ 03.22.41.20.64

✉ : courrier@cccconty.com

Compte-rendu du Conseil Communautaire

19 novembre 2015

18 Heures 30 à Loeuilly

Date de convocation : 12 novembre 2015

Date d'affichage : 20 novembre 2015

Délégués titulaires : CORNIQUET Jean-François, DUPONT Philippe, BLEYAERT Joseph, GLORIEUX Gérard, BOULENGER Annie, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, VAN OOTEGHEM Clarisse BERNARD André, MOYENS Jean-Pierre, BALIN Jeannine, de MONCLIN Arnaud, DUBOIS Jean, ROUZAUD Jean-Marie, LEFEVRE André, DOMART Alain, MOUTON Valérie, MARGRY Jean-Pierre, POMART Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, BOUTHORS Didier, DEVILLERS Philippe, COCQ Philippe, JANDOS Rodolphe, PERONNE Michelle, MATHON Christine, BOUCHER Eric, FAUQUEMBERGUE Martine, HERMANT Jean-Luc, DELAVENNE Daniel, MAGNIER Patrick, PORTOIS Nicolas, MEERSCHMAN Guy

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires : SULEAUX Hubert (suppléant de WATTEZ Aubert), PISSON Patrick (suppléant de MARSEILLE Frédéric)

Délégués titulaires ayant donné pouvoir : NORMAND Lionel à FAUQUEMBERGUE Martine, de l'EPINE Audouin à DELAVENNE Daniel

Absents excusés : COURTIN Bernard, LACHEREZ Guy, CARE Nadine

Le Conseil Communautaire observe une minute de silence en hommage aux victimes des attentats commis à Paris le 13 novembre.

Le Président demande au Conseil Communautaire si le compte-rendu du 30 septembre 2015 est conforme aux débats. A l'**UNANIMITE**, le Conseil Communautaire approuve le compte-rendu.

Madame VAN OOTEGHEM Clarisse est désignée, par le Conseil Communautaire à l'unanimité, secrétaire de séance.

A l'ordre du jour :

- Avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale,
- Somme Numérique : contribution complémentaire,

- CIDT (Contrat D'investissement Département Territoire) : avenant 2 à la convention,
- Programme des travaux neufs de voirie 2015 : fonds de concours des communes, renouvellement de la mission de M. Michel TESTU,
- Habitat : fonds de concours de la commune de Conty pour l'acquisition du terrain rue de la ligue,
- Administration générale : décisions modificatives budgétaires, création de postes suite à des avancements de grade,
- Questions diverses.

Somme Numérique : contribution complémentaire

Le Président laisse la parole à Monsieur Cocq, délégué de la Communauté de Communes au syndicat mixte Somme Numérique.

Monsieur Cocq fait un point sur les avancées de Somme Numérique. Il indique que les travaux sur les armoires NRA sont terminés et que la mise en place de la fibre optique sur le territoire de la Communauté de Communes est programmée jusqu'en 2030. Somme Numérique se dote d'un data center qui pourra être utilisé par les collectivités pour archiver leurs données et offre la possibilité aux communes d'avoir une signature électronique pour un abonnement annuel de 50 euros. Enfin, les ENT (espaces numériques de travail) pour les établissements scolaires fonctionnent très bien, le coût est de 8 à 9 euros par élève.

Le Président informe le Conseil Communautaire que le syndicat mixte Somme Numérique propose la montée en débit pour les 92 foyers de la commune de Monsures. Cette montée en débit consiste à amener la fibre optique jusqu'au sous-répartiteur de Monsures et ainsi permettre aux habitants de disposer de débits dépassant les 10 mégabits. Le coût est de 11 125 €, il s'agit d'un coût forfaitisé à l'échelle départementale qui est de 125 €/ligne téléphonique.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise le Président à engager cette dépense.

Arrivée de Monsieur Suleaux et de Madame D'Hoine à 18h55.

CIDT (Contrat D'investissement Département Territoire) : avenant 2 à la convention

Le Président laisse la parole à Monsieur DESCOUTURES.

Monsieur Descoutures propose un avenant au CIDT pour redéployer des crédits départementaux non consommés sur d'autres opérations. En effet, la commune de Conty avait obtenu une subvention de 46 625 € pour la valorisation paysagère des marais dans une logique touristique. A ce jour, seuls 11 250 € de subventions ont été consommés, il reste donc 35 375 €. Il propose de redéployer ces 35 375 € sur l'équipement informatique et sur des travaux dans les écoles du territoire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer cet avenant à la convention CIDT avec le Conseil Départemental.

Programme des travaux neufs de voirie 2015 : fonds de concours des communes, renouvellement de la mission de M. Michel TESTU

- ❑ Fonds de concours des communes - programme 2015 des travaux neufs

Monsieur Descoutures informe le Conseil Communautaire que le programme 2015 des travaux neufs de voirie est achevé. Il propose de délibérer sur les fonds de concours demandés aux communes qui représentent 35% du montant des travaux de compétence communautaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire approuve ces fonds de concours.

- ❑ Reconduction de la mission de Monsieur Testu

Le Président informe le Conseil Communautaire que Monsieur Testu est intervenu en maîtrise d'œuvre sur les chantiers de petite taille pour les travaux de voirie neufs. Il propose de renouveler sa mission pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire autorise le Président à renouveler la mission de Monsieur Testu pour 2016 dans les mêmes conditions.

- ❑ Le Président demande si les communes ont besoin de sel de déneigement. Après discussion, le Conseil Communautaire décide qu'il n'est pas nécessaire de passer une commande de sel.
- ❑ Le Président propose de reconduire les conventions de déneigement pour un an avec les entreprises.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire autorise le Président à reconduire pour un an les conventions de déneigement.

- ❑ Zébras : le Président informe le Conseil Communautaire que les zébras seront refaits là où c'est nécessaire.

Habitat : fonds de concours de la commune de Conty pour l'acquisition du terrain rue de la ligue

Le Président laisse la parole à Monsieur DESCOUTURES.

Monsieur Descoutures propose de délibérer pour que la commune de Conty verse la somme de 18 052 € représentant 50% du reste à charge de l'acquisition du terrain situé rue de la ligue à Conty et sur lequel l'OPSOM est en train de construire 2 logements locatifs aidés.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire approuve ce fond de concours.

Administration générale : décisions modificatives budgétaires, création de postes suite à des avancements de grade

❑ Création de poste

Le Président propose la suppression puis la création des postes suivants :

Suppression	Création	
Adjoint technique 2 ^e classe TNC	Adjoint technique 1 ^e classe TNC	1 poste
Adjoint administratif 2 ^e classe TC	Adjoint administratif 1 ^e classe TC	1 poste

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de supprimer et de créer les postes cités ci-dessus à compter du 1^{er} novembre 2015.

❑ Décisions Modificatives Budgétaires

Le Président propose 2 décisions modificatives :

- frais de renégociation d'un emprunt contracté en 2007 et renégocié en 2014 :
 - RI – 1641 : 10 590 €
 - DF – 6688 : 10 590 €
 - 021/023 : - 10590 €
- sortie de l'actif des terres échangées pour la ZAC. Il s'agit des terres achetées à Loeuilly et échangées.
 - RI – 2111 : 246 208 €
 - DI – 2111 : 246 208 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise ces décisions modificatives.

❑ Frais de scolarité CLIS

Le Président informe le Conseil Communautaire que 3 enfants sont inscrits à la CLIS de Poix de Picardie : le coût est de 886 €/enfant soit 2 658 € pour 3 enfants.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de prendre en charge ces frais de scolarisation.

Avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Le Président laisse la parole à Monsieur DESCOUTURES.

Monsieur Descoutures explique que dans le projet de SDCI, Madame la Préfète propose de regrouper les Communautés de Communes du Contynois, du Sud-Ouest Amiénois (CCSOA) et de la Région d'Oisemont, formant un ensemble de 117 communes pour 37 412 habitants.

Lors du dernier conseil communautaire, ce périmètre avait été proposé en y ajoutant le Val de Noye. Cette proposition n'a pas été retenue par Madame la Préfète qui regroupe le Val de Noye avec Avre Luce Moreuil.

Monsieur Descoutures précise que ce sujet a été abordé lors de la réunion de Bureau élargie aux Maires mardi soir et une large majorité s'est dégagée pour rendre un avis favorable sur le projet de

schéma présenté, c'est-à-dire un regroupement limité aux Communauté de Communes du Contynois, du Sud-Ouest Amiénois et de la Région d'Oisemont.

Le Président explique qu'une partie de la Communauté de Communes du Val de Noye invite la Communauté de Communes du Contynois à les rejoindre. La CCSOA ne souhaite pas intégrer le Val de Noye. Si la Communauté de Communes du Contynois décidait de rejoindre le Val de Noye et Avre, Luce, Moreuil, les nouveaux taux d'imposition seraient plus élevés ainsi que l'endettement.

Madame de Palmaert indique que les taux d'imposition du Contynois sont plus élevés que ceux de la CCSOA et demande si la CCSOA acceptera de fusionner.

Le Président explique que la CCSOA n'a pas encore la compétence scolaire mais leurs taux augmenteront dès qu'ils la prendront.

Madame D'Hoine ajoute qu'il appartiendra aux communes de baisser leur fiscalité quand la compétence sera transférée.

Monsieur Descoutures explique que la CCSOA a constaté que les pratiques au niveau du scolaire étaient différentes d'une commune à l'autre. Il faudra les harmoniser à l'échelle communautaire.

Monsieur Cocq a assisté à une réunion à laquelle l'inspecteur d'Académie a émis le souhait que la compétence scolaire devienne une compétence intercommunale.

Monsieur Descoutures ajoute que la Communauté de Communes de la Région d'Oisemont exerce aussi la compétence scolaire.

Madame Péronne demande comment la CCSOA supportera le transfert de la compétence scolaire, les charges de fonctionnement de la piscine et le RPC de Oisemont.

Le Président répond que la CCSOA aura des recettes supplémentaires grâce aux éoliennes.

Monsieur Descoutures précise qu'il n'y aura pas de fiscalité supplémentaire pour les habitants mais un transfert de fiscalité entre les communes et la CCSOA.

Monsieur Poussin regrette que la Communauté de Communes du Contynois ne fusionne pas avec le Val de Noye car le canton d'Ailly sur Noye/Conty vient d'être créé.

Le Président pense que la fusion avec la CCSOA sera un atout pour la ZAC du Bosquel. En effet, celle de Moreuil connaît des difficultés et celle d'Ailly sur Noye se développe difficilement.

Monsieur Poussin demande si le Val de Noye était associé au développement de la ZAC du Bosquel.

Le Président précise qu'une convention avec le Val de Noye a été signée pour partager les frais d'étude. Ensuite, il était convenu que le Val de Noye rembourserait 50 % des frais liés aux fouilles archéologiques si celles-ci étaient infructueuses, ce qui fut le cas, mais il ne l'a pas fait.

Monsieur Poussin demande si le Val de Noye est toujours associé.

Le Président répond qu'il ne l'est plus.

Madame Péronne explique que la Communauté de Communes avait, jusqu'à présent, demandé aux maires de ne pas faire voter leurs conseils municipaux. De ce fait, ils n'ont pas pu recueillir l'avis de leur conseil.

Le Président répond que les maires connaissent, d'une façon générale, l'avis de leur conseil municipal. Il indique aussi qu'il est possible qu'une commune se retire de la nouvelle communauté de

communes. Il ajoute que la commune devra prendre à sa charge une partie de la dette et du personnel de la Communauté de Communes du Contynois.

Monsieur Portois affirme que c'est Madame la Préfète qui décidera.

Monsieur Bohin nuance en expliquant qu'elle s'est laissée influencer sur le découpage à l'est du département.

Madame Péronne demande si une commune peut vraiment se retirer.

Le Président répond qu'il ne s'y opposera pas.

Madame D'Hoine ajoute que les textes réglementaires le stipulent clairement.

Le Président passe au vote et propose de délibérer pour rendre un avis favorable au projet de schéma : fusion de la Communauté de Communes du Contynois avec les Communauté de Communes du Sud-Ouest Amiénois et de la Région d'Oisemont.

Après en avoir délibéré, par 5 voix contre (Mesdames Péronne, Mathon, Messieurs Devillers, Pomart et Boucher), 2 abstentions (Messieurs Suleaux et Cocq) et 30 voix pour, le Conseil Communautaire approuve le projet de fusion.

Monsieur Dubois demande l'intérêt pour les communes de voter alors que le Conseil Communautaire a voté ce soir.

Monsieur Descoutures répond que les Conseils Communautaires et Conseils Municipaux doivent voter.

Questions diverses

Le Président indique que le prochain Conseil Communautaire aura lieu le 17 décembre à Oresmaux.

Le Président demande aux membres du Conseil Communautaire s'il y a d'autres questions à poser.

Les questions étant épuisées,

La séance est levée à 19h45

Le Président,
J. BLEYAERT